

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2305

20 septembre 2008

### SOMMAIRE

Admiral Global & International S. à r.l. . . . .	110627	LSA Re . . . . .	110595
AEI Turkey Holdings S.à.r.l. . . . .	110636	Lys Martagon Property S.A. . . . .	110596
Alternative Property Income Venture S.C.A. . . . .	110601	Nido Notting Hill Holding S.à r.l. . . . .	110607
A.P.E.C.C.H., Association de Parents d'Elèves de Cap, Capellen et Holzem . . .	110623	Novofin S.A. . . . .	110599
Aquiline Europe Holdings S.à r.l. . . . .	110609	Nymanex Europe Services Sàrl . . . . .	110615
Banque du Gothard . . . . .	110640	Orion Asset Germany S.à r.l. . . . .	110626
Blue Capital S.à r.l. . . . .	110611	OTT&Co S.A. . . . .	110631
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l. . . . .	110597	Parchausan Holding S.A. . . . .	110605
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l. . . . .	110596	Parchausan Holding S.A. . . . .	110605
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l. . . . .	110601	Parchausan Holding S.A. . . . .	110602
CHC Reinsurance S.A. . . . .	110595	Picigiemme S.à r.l. . . . .	110636
Chremis S.A. . . . .	110629	Pylar Investments S. à r.l. . . . .	110609
Cobelfret Waterways S.A. . . . .	110600	Saint-James Sàrl . . . . .	110594
Cobfin S.A. . . . .	110599	Samba Luxco S.à.r.l. . . . .	110602
Consea S.A. . . . .	110598	SCHMITZ - parts & more sàrl . . . . .	110602
Frioul Holding S.A. . . . .	110597	Socavia III S.à r.l. . . . .	110600
German Retail Luxco S.à r.l. . . . .	110602	Sodis S.à r.l. . . . .	110595
IGLS Invest S.A. . . . .	110605	S.Tile Investments S.A. . . . .	110640
International Carbon and Minerals . . . . .	110594	Toitures Lambrech Sylvain S.A. . . . .	110601
kaell architecte s.à r.l. . . . .	110594	Tomkins American Investments S.à r.l. . .	110608
Lagaf S.A. . . . .	110598	Tomkins Automotive Company S.à r.l. . .	110605
Lalux S.à r.l. . . . .	110600	Tomkins Investments Company S.à r.l. . .	110638
Lalux S.à r.l. . . . .	110600	Tomkins Overseas Funding S.à r.l. . . . .	110595
Lalux S.à r.l. . . . .	110597	Turbo Wash S.A. . . . .	110594
Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l. . . . . .	110634	UK Holdco 3 S.à r.l. . . . .	110607
Lingora S.A. . . . .	110599	Unleveraged European ABS S.A. . . . .	110629
Lloyds TSB Global MultiFund Allocation . . . . .	110598	VAC Luxembourg S.à r.l. . . . .	110596
		VM Europe S.A. . . . .	110615
		Wegelin (Lux) Funds Sicav . . . . .	110601
		Wine Concept S.A. . . . .	110597
		Worldwide Mounts S.à r.l. . . . .	110596
		Worldwide Mounts S.à r.l. . . . .	110599
		Yucatan S.A. . . . .	110598

**Turbo Wash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5531 Remich, 30, route de l'Europe.  
R.C.S. Luxembourg B 24.683.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.08.

GINSBACH Erich

*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2008114953/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00532. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080133418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---

**kaell architecte s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1244 Luxembourg, 47A, rue Jean-François Boch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.657.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

KAELL Claudine

*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2008114954/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03128. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080133429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---

**International Carbon and Minerals, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 9.772.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.08.08.

Daniel SCHNEIDER / Philippe WENNER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008114955/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06498. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080133427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---

**Saint-James Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 101.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115515/1060/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03434. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080133922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.643.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008115671/5770/12.

(080133863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**LSA Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société LSA Re*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2008115680/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00949. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**CHC Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.740.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société CHC REINSURANCE S.A.*

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

*Signature*

Référence de publication: 2008115681/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00946. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**Sodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.316.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

*Pour SODIS SARL*

*Signature*

Référence de publication: 2008115923/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02156. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Lys Martagon Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.052.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115909/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12767. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008115924/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02079. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.402.900,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008116061/242/13.

(080134524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Worldwide Mounts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 99.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008115971/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01147. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Wine Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.  
R.C.S. Luxembourg B 101.426.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116037/5915/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09200. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Lalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 99.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Signature

Référence de publication: 2008116010/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01344. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 134.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008116057/242/13.

(080134533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Frioul Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 74.924.

Dépôt complémentaire se rapportant sur les comptes annuels déposés le 15/11/2007 L070155876.04.

Dépôt du rapport de commissaire au compte concernant les comptes au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008115766/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**Yucatan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 130.345.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115907/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00959. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Lagaf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 57.023.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008115733/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12542. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**Lloyds TSB Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 99.100.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

PIASTA M-C. P262

Signature

Référence de publication: 2008115931/1323/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01897. - Reçu 82,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Consea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2008.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116012/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02117. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Worldwide Mounts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 99.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115975/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01149. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Lingora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.399.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115932/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07621. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Novofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 59.608.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

F.A. BRACKE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116011/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02118. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Cobfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116013/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02115. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Lalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 99.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*La Gérance*

Référence de publication: 2008115991/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01343. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Lalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 99.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*La Gérance*

Référence de publication: 2008115989/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01342. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Socavia III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 127.553.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2008115996/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12749. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Cobelfret Waterways S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 92.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2008.

CERTIFIE CONFORME  
A-M. Grieder / F. Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008116015/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02113. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---



**Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116070/220/12.

(080134375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008116058/242/13.

(080134529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Toitures Lambrech Sylvain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 163A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.366.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour TOITURES LAMBRECH SYLVAIN SARL

Signature

Référence de publication: 2008116020/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Wegelin (Lux) Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 8 septembre 2008.

Pour le compte de Wegelin (Lux) Funds, SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2008116018/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01484. - Reçu 98,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Parchausan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 52.366.

Le bilan au 31/12/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008115982/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11954. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**German Retail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

*Stijn Anton Curfs.*

Référence de publication: 2008115978/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12946. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Samba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.304.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008116049/5770/12.

(080134581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**SCHMITZ - parts & more sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 48, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 141.282.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Monsieur Mike SCHMITZ, cultivateur, né à Ettelbruck le 12 février 1974, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 48, Duerfstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «SCHMITZ — parts & more sàrl», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Knaphoscheid.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce ainsi que la livraison de pièces détachées et le dépannage.

La gamme de produits se compose comme suit: boulonnerie et quincaillerie, outillages (surtout à main), matériel de levage, lubrifiants et produits d'entretien, matériel de sécurité et de protection personnelle, matériel d'entraînement (fixations, chaînes, accessoires etc.), matériel électronique, matériel hydraulique, matériel pneumatique, tuyauterie/tubes/raccords, matériel accessoire de remplacement sur tracteurs, remorques, machines de travaux publics, vêtements de travail et de loisir et jouets.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

1. Cession et transmission en cas d'associé unique Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts correspond à la valeur comptable.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.**

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille huit.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 18 .** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 19.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (1.500,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Mike SCHMITZ, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9759 Knaphoscheid, 48, Duerfstrooss

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schmitz, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 3 septembre 2008. Relation: CLE/2008/767. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 4 septembre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008115965/238/124.

(080133889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**Parchausan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008115972/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11957. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Parchausan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008115938/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11956. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**IGLS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008115929/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01391. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of August.

Before US Maître Marline Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.563,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 19, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Automotive Company S.a r.l." (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.665, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of March 14, 2006, published in the Memorial C, n<sup>o</sup> 1254 of June 29, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 18, 2008 under process of publication with the Luxembourg Trade and Companies Register.

II. The sole shareholder resolved to decrease the share premium account of the Company by the amount of six million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 6,290,000.-) from its present amount of twenty-one million three hundred twenty-two thousand one hundred thirty-three United States Dollars (USD 21,322,133.-) to fifteen million thirty-two thousand one hundred thirty-three United States Dollars (USD 15,032,133.-) by payment in cash.

III. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the twentieth of August of each year, the accounting year having started on the nineteenth of August 2008 closing on the twentieth of August 2008.

IV. The sole shareholder resolved to restate article 15 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the twenty-first of August of each year and ends on the twentieth of August of the subsequent year".

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563,

ici représentée par Mr Gaël Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Engineering S.à r.l." (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1254 du 29 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 18 août 2008, en cours de publication avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

II. L'associé unique décide de réduire le compte «prime d'émission» de la Société d'un montant de six millions deux cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 6.290.000.-) afin de le ramener de son montant actuel de vingt et un millions trois cent vingt-deux mille cent trente-trois Dollars des Etats-Unis (USD 21.322.133.-) à quinze millions trente-deux mille cent trente-trois Dollars des Etats-Unis (USD 15.032.133.-) par paiement en espèces.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au vingt août de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-neuf août 2008 clôturera le vingt août 2008.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le vingt et un août de chaque année et se termine le vingt août de l'année suivante».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35267. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115408/5770/91.

(080133818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Nido Notting Hill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. UK Holdco 3 S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.192.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register in section B under number 126963,

here represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of UK Holdco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 130192, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 10 July 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1956 of 12 September 2007.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolution:

*Sole Resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from "UK Holdco 3 S.à r.l." to "Nido Notting Hill Holding S.à r.l.".

As a consequence, the Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Nido Notting Hill Holding S.à r.l.".

*Estimation of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126963,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de UK Holdco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130192, constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1956 du 12 septembre 2007 (la «Société»). L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de "UK Holdco 3 S.à r.l." en "Nido Notting Hill Holding S.à r.l.".

En conséquence l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Nido Notting Hill Holding S. à r. l.».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ huit cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LEPAGE; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2008, Relation LAC/2008/32298. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115420/211/75.

(080134082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.645.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008115674/5770/12.

(080133828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Aquiline Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pylar Investments S. à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.464.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Aquiline Financial Services Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, recorded with the Register of Companies under number registered under number 4064898,

here represented by Mrs Astrid Wagner, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 9 July 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Pylar Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 133.464, incorporated pursuant to a notarial deed dated 6 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2860 of 10 December 2007 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended. The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Splitting of the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each into one hundred twenty-five million (125,000,000) shares with a par value of one ten thousandth euro (EUR 0.0001) each with effect as of 4 December 2007;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;

3. Modification of the Company's name into "Aquiline Europe Holdings S.ar.l."

4. Subsequent modification of article 4 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to split each of the five hundred (500) existing shares of the Company into two hundred fifty thousand (250,000) shares with effect as of 4 December 2007. As a result, the five hundred existing (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each are split into one hundred twenty-five million (125,000,000) shares with a par value of one ten thousandth euro (EUR 0.0001) each, effective as of 4 December 2007.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five million (125,000,000) shares with a nominal value of one ten thousandth euro (EUR 0.0001) each."

*Third resolution*

The sole member resolves to change the Company's name from "Pylar Investments S.a r.l." into "Aquiline Europe Holdings S.a r.l.".

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall read henceforth as follows:

" **Art. 4.** The company exists under the denomination "Aquiline Europe Holdings S.à r.l."."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Aquiline Financial Services Fund L.P., une limited partnership, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 4064898,

ici représentée par Mademoiselle Astrid Wagner, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2008,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule et unique associée de Pylar Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 133.464, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2860 du 10 décembre 2007 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Division des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un dix-millième d'euro (EUR 0,0001) chacune avec effet au 4 décembre 2007;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Aquiline Europe Holdings S.à r.l.»;

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de diviser chacune des cinq cents (500) parts sociales existante de la Société en deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales avec effet au 4 décembre 2007. En conséquence, les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune sont divisées en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un dix-millième d'euro (EUR 0,0001) chacune, avec effet au 4 décembre 2007.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un dix-millième d'euro (EUR 0,0001) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Pylar Investments S.à r.l.» en «Aquiline Europe Holdings S.à r.l.».

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société existe sous la dénomination «Aquiline Europe Holdings S.à r.l.» »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Astrid Wagner et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008, LAC/2008/30182. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008115425/7241/113.

(080134056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale des associés de BLUE CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N<sup>o</sup> B 124.601, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire susnommé, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 avril 2007 (ci-après désignée «la Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1593 du 30 juillet 2007.

Représentés par Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les dix mille (10.000) parts sociales de classe A et les dix mille (10.000) parts sociales de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification des articles 8, 9, 10 et 11 des statuts de la Société afin d'introduire une co-gérance de la Société ainsi que modification des articles 2.3, 2.4, 7.4, 12.1, 13.1, 13.3, 15.2, 16.3 et 16.5 des statuts de la Société afin de remplacer toute désignation de "Gérant" par "co-Gérants" et apporter les modifications grammaticales y relatives.

- Désignation du gérant existant de la société, Colony Luxembourg SàRL, comme Gérant de Classe A de la Société et confirmation de son mandat pour une durée illimitée, et nomination de Escorial Gestion S. à r.l. comme gérant B de la Société pour une durée illimitée.

- Modification des articles 5.3. et 16.4 et introduction d'un article 18.3 dans les statuts de la Société.

- Divers.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier les articles 8, 9, 10 et 11 des statuts de la Société afin d'introduire une co-gérance de la Société, lesquels articles auront la teneur suivante:

#### **" 8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par une co-gérance composée de deux gérants (ci-après dénommé les "Gérants" ou les "co-Gérants") dont l'un sera nommé sur une liste de candidats proposés par l'Associé de Classe A (le "Gérant de Classe A") et l'autre sera nommé sur une liste de candidats proposés par l'Associé de Classe B (le "Gérant de Classe B"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement Associés.

8.2 Chacun des Gérants peut être révoqués à tout moment, -sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de vote.

#### **9. Pouvoirs et fonctionnement de la co-gérance.**

9.1. Pouvoirs des Gérants. Dans les rapports avec les tiers, les co-Gérants, agissant conjointement, ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Sauf le cas visé à l'article 13.1 des statuts, toutes les décisions des co-Gérants seront adoptées à l'unanimité.

9.3. Les co-Gérants se réunissent aussi souvent que l'intérêt social le requiert. 9.4. L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque co-Gérant est en mesure d'entendre et d'être entendu par l'autre; ils pourront ainsi prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.5. Une décision écrite, signée par les deux co-Gérants, est valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion des co-Gérants dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé par les deux co-Gérants.

9.6. Les procès-verbaux des réunions et résolutions des co-Gérants sont signés par chacun des deux Gérants.

**10. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la signature conjointe de ses deux co-Gérants, à savoir le Gérant de Classe A et le Gérant de Classe B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir aura été délégué par les deux co-Gérants.

#### **11. Délégation et mandataires des Gérants.**

11.1 Les co-Gérants, agissant conjointement, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Les co-Gérants, agissant conjointement, déterminent, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

L'assemblée générale des associés décide par ailleurs de modifier les articles 2.3, 2.4, 7.4, 12.1, 13.3, 15.2, 16.3 et 16.5 des statuts de la Société afin de remplacer toute désignation de "Gérant" par "co-Gérants" et d'apporter les modifications grammaticales y relatives.

L'assemblée générale des associés décide toutefois que chacun des co-Gérants pourra convoquer seul une assemblée des associés et donc de modifier l'article 13.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par l'un des co-Gérants».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de désigner le gérant existant de la société, Colony Luxembourg SàRL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Classe A de la Société et d'en confirmer le mandat pour une durée illimitée.

L'assemblée générale des associés décide également de nommer la s.à r.l. Escorial Gestion, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, une comme Gérant de Classe B de la Société pour une durée illimitée.

Le Gérant de Classe A et le Gérant de Classe B agissent comme co-Gérants de la Société selon les règles établies dans la résolution précédente.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier les articles 5.3 et 16.4 et d'introduire un article 18.3 dans les statuts de la Société et qui auront désormais la teneur suivante:

"5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, à l'exception des droits rattachés aux réserves indisponibles identifiées par la classe de parts sociales concernée et des droits aux distributions et au boni de liquidation spécifiés aux articles 16.4 et 18.3 des Statuts, ces droits restant des droits patrimoniaux propres de la classe de parts sociales concernée."

"16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant seront pris par l'assemblée générale des Associés selon un accord qui pourrait être convenu entre eux de temps à autre."

"18.3. Les droits des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B au boni de liquidation seront déterminés suivant les dispositions de l'article 16.4."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of the shareholders of BLUE CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.601 (hereafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, on 14 February 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dated 25 April 2007 and whose articles of incorporation have been lastly amended further to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 7 March 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 30 July 2007;

The meeting is opened by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary and the meeting elected as Scrutineer, Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg. The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- The attendance list shows that the entirety of the share capital in the Company, represented by ten thousand (10,000) Class A Shares and ten thousand (10,000) Class B Shares, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- Amendment of articles 8, 9, 10 and 11 of the articles of association of the Company in order to introduce a co-management of the Company, amendment of articles 2.3, 2.4, 7.4, 12.1, 13.1, 13.3, 15.2, 16.3 and 16.5 of the articles of association of the Company in order to replace all references to "Manager" by "co-Manager" and to grammatically amend these articles in order to reflect such amendments.

- Appointment of the existing Manager of the Company, Colony Luxembourg SàRL, as Manager A of the Company and confirmation of its mandate for an unlimited period of time, and appointment of Escorial Gestion, a Luxembourg S.a r.l., as Manager B of the Company for an unlimited period of time.

- Amendment of articles 5.3 and 16.4 and introduction of a new article 18.3 in the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"18.3. The rights to the liquidation proceeds attached to the Class A Shares and to the Class B Shares shall be determined according to the provisions of article 16.4".

- Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the following resolutions are adopted unanimously:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend articles 8, 9, 10 and 11 of the articles of association of the Company in order to introduce a co-management of the Company, which articles shall read as follows:

**" 8. Management.**

8.1 The Company is managed by a co-management composed of two managers (hereafter referred to as the "Managers" or the "co-Managers") one of whom will be appointed out of a list of candidates proposed by the Class A Shareholder (the "Class A Manager") and the other will be appointed out of a list of candidates proposed by the Class B Shareholder (the "Class B Manager"). The Managers need not to be Shareholders.

8.2 Each Manager may be removed at any time, without cause, by a resolution of the shareholders holding a majority of the voting rights.

## 9. Powers and functioning of the co-management.

9.1 Powers of the Managers. In dealing with third parties, the co-Managers, acting jointly, have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to undertake and approve all acts of administration or disposal as well as all operations consistent with Company's objects.

9.2 Except in the case referred to in article 13.1 of the Articles, any decision of the co-Managers shall be adopted unanimously.

9.3 The co-Managers shall meet as often as the interests of the Company so requires.

9.4 The use of video conferencing and telephone conference is allowed if each co-Manager can hear and can be heard by the other; the Managers can thus vote by telephone or video.

9.5. A written decision, signed by the two co-Managers, is valid as though it had been adopted at a meeting of the co-Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by the two co-Managers.

9.6. The minutes of a meeting of the co-Managers shall be signed by both co-Managers.

**10. Representation of the Company.** The Company is validly bound by the joint signatures of its two co-Managers, namely the Class A Manager and the Class B Manager, or by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom such power shall be delegated, by the co-Managers.

## 11. Delegation and agents of the Managers.

11.1 The co-Managers, acting jointly, can delegate their powers to one or more ad hoc agents for specific tasks.

11.2 The co-Managers, acting jointly, determine the responsibilities and remuneration of any agent, the duration of the agency and any other conditions of the agency."

The general meeting of shareholders resolves however that any one of the co-Managers can convene a meeting of the shareholders and therefore resolves to amend Article 13 of the Articles of the Company, which articles shall read as follows:

"13.1 Shareholders' meetings can always be convened by any one of the co-Managers."

### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to designate the existing manager of the Company, Colony Luxembourg SàRL, as Class A Manager and to confirm its mandate for an unlimited duration.

The general meeting of shareholders further resolves to appoint Escorial Gestion SàRL, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Manager for an unlimited duration.

The Class A Manager and the Class B Manager shall act as co-Managers of the Company according to the rules set out in the preceding resolution.

### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend articles 5.3 and 16.4 and to introduce a new article 18.3. in the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"5.3. All Shares will have equal rights, with the exception of the rights attached to the unavailable reserves identified by the relevant share class and the distribution and liquidation boni rights specified in articles 16.4 and 18.3. These rights shall remain personal property rights of the concerned share class.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders in accordance with any agreement that could be concluded between them from time to time.

18.3 rights to the liquidation proceeds attached to the Class A Shares and to the Class B Shares shall be determined according to the provisions of article 16.4."

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda and no one asking to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signed: F. GIBERT; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2008, Relation LAC/2008/32144. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115434/211/211.

(080134133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**VM Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.959.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115912/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01822. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Nymanex Europe Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.289.

STATUTES

In the year Two Thousand and Eight, on the Twenty-Fifth of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Nicole Patricia GALLOIS, consultant, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on February 18, 1964, residing at 5, route d' Avalon, L-1159 Luxembourg.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company ("société à responsabilité limitée unipersonnelle").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "NYMANEX EUROPE SERVICES SARL".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital - Shares**

### **6.1 - Subscribed and paid-up share capital**

The Company's share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of One Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### **6.2 - Modification of share capital**

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

### **6.3 - Profit participation**

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

### **6.4 - Indivisibility of Shares**

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **6.5 - Transfer of Shares**

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### **6.6 - Registration of Shares**

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management**

### **7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

### **7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### **7.3 - Representation and signatory power**

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.



#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and, if applicable, if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and, if applicable, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

110619

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Nicole Patricia Gallois . . . . .	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at One (1) the number of managers and further resolved to appoint the following person as sole manager for an undetermined period:

Mrs Nicole Patricia GALLOIS, consultant, a Dutch citizen with passport number NY6HC4516, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on 18th February 1964 and with address at 5, route d'Avalon, L-1159 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Nicole Patricia GALLOIS, consultante, née à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 18 février 1964, ayant son adresse au 5, route d'Avalon, L-1159 Luxembourg,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "NYMANEX EUROPE SERVICES SARL".

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance**

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et, le cas échéant, si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art 12. Exercice social - Comptes annuels**

### 12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

## **Art. 13. Distribution des profits**

### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Nicole Patricia Gallois . . . . .	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Résolution de l'associé unique*

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant unique pour une période indéterminée:

Madame Nicole Patricia GALLOIS, consultante, de nationalité hollandaise, dont le passeport porte le numéro NY6HC4516, née à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 18 février 1964 et ayant son adresse au 5, route d'Avalon, L-1159 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gallois, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2008, LAC / 2008 / 31603. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008115448/202/474.

(080133981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**A.P.E.C.C.H., Association de Parents d'Elèves de Cap, Capellen et Holzem, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8330 Capellen, 7, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg F 7.705.

#### STATUTS

Entre les soussignés

1) SZÖLLÖSY Mike,

10, rue du Kiem, L-8328 Capellen, luxembourgeois

2) SCHWICKERATH Diane

3, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Capellen, luxembourgeoise

3) ZACHARIE Pascale

7, rue de la montée, L-8330 Capellen, belge

4) ANDERSEN Pia

3, rue de l'école, L-8278 Holzem, danoise

5) BAIVERLIN Roselyne

3, rue Michel Rodange, L-8337 Capellen, belge

6) HERTOUGH Paule

42, rue de la Forêt, L-8317 Capellen, belge

7) SZÖLLÖSY-DIAS Mónica

10, rue du Kiem, L-8328 Capellen, espagnole

8) ZEIMET Martine,

56, rue des 7 Arpents, L-1139 Mühlenbach, luxembourgeoise

Il est créé une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les statuts ci-après

### **Constitution - Dénomination - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif porte la dénomination: A.P.E.C.C.H., Association de Parents d'Elèves de Cap, Capellen et Holzem»

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à Capellen, 7, rue de la Montée.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

1. De représenter les intérêts éducatifs des parents et des élèves des écoles précoce, préscolaire et primaire de Capellen, dans le respect des lois et des règlements régissant l'enseignement de notre pays;

2. De favoriser le dialogue permanent entre les parents d'une part, le personnel enseignant, les élèves et les autorités scolaires d'autre part;

3. De transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière d'organisation scolaire;

4. D'encourager les contacts et les échanges de vue entre parents et enseignants.

**Art. 5.** L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

### **Composition - Admission - Exclusion - Cotisation**

**Art. 6.** L'Association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

1. Peuvent être membres actifs les parents respectivement tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants fréquentant une école précoce, préscolaire ou primaire de Capellen.

Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à cinq.

2. Peuvent être nommés membres d'honneur par le conseil d'administration les personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.

La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le conseil d'administration.

**Art. 7.** Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

**Art. 8.** Les membres payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le montant maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de 25 €.

**Art. 9.** L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications.

**Art. 10.** Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration.

**Art. 11.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

### **Le conseil d'administration**

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration de cinq membres au moins et de treize membres au plus. Les membres sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans.



Les membres sortants sont rééligibles à condition qu'ils aient la charge d'un enfant, élève d'une classe précoce, pré-scolaire ou primaire à l'école de Capellen.

Le délégué ou un représentant du personnel enseignant peut participer aux réunions du conseil d'administration.

Entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut coopter des membres à la majorité des voix; ces membres cooptés n'ont pas le droit de vote.

**Art. 13.** Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par trimestre scolaire. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un tiers de ses membres.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

En cas d'absence du président, celui-ci est remplacé par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé présent.

Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive. Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

**Art. 15.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Sauf décision contraire, le président représente le conseil d'administration.

Le président signe, conjointement avec le secrétaire toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

**Art. 16.** Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

**Art. 17.** Les fonctions de membre du conseil d'administration sont honorifiques.

### Assemblée générale

**Art. 18.** Le conseil d'administration convoquera une fois par année tous les membres réunis en assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu sont établis par le conseil d'administration. Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins huit jours avant la date fixée par courrier simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Tout membre actif a droit au vote et peut se faire représenter par un autre membre actif, porteur de sa procuration écrite. Le nombre de mandats pouvant être détenus par une même personne est limité à un.

**Art. 19.** Il est rendu compte à l'assemblée générale des activités de l'association au cours de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

**Art. 20.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 21.** Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président et du secrétaire, ou de leurs remplaçants.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

**Art. 22.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un tiers des membres actifs en fait la demande. L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le tiers des membres actifs dont il est question ci-devant.

Toute convocation à l'assemblée générale extraordinaire, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins huit jours avant la date fixée par lettre simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 23.** L'assemblée générale appelée à se prononcer sur une modification des statuts prendra ses décisions conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

### Ressources, Voies et moyens

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent: des cotisations des membres actifs, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

**Art. 25.** Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association.

Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse). Sur le rapport qui lui en est fait par le conseil de surveillance, l'assemblée générale statue sur l'approbation des comptes et donne le cas échéant décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Les membres du conseil de surveillance, au nombre de deux, sont élus par l'assemblée générale des membres à la majorité simple des voies émises. Leur mandat a une durée de deux ans. En cas d'empêchement d'un membre du conseil de surveillance, il est pourvu à son remplacement par le conseil d'administration.

**Art. 26.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> septembre pour se terminer le 31 août.

Par dérogation à ce qui précède, la première année sociale commence le jour de la signature des présentes et se termine le 31 août 2009.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé à l'Office Social de la commune de Mamer.

**Art. 28.** Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres se réfèrent aux dispositions de loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Signé à Capellen, le 26 juin 2008.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2008115468/203/140.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04465. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

### Orion Asset Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.676.

#### EXTRAIT

En date du 4 août 2008, Orion Master II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-101.499, alors associé unique de la Société, a cédé la totalité des 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-140.853.

Suite à cette cession, Orion Master III Luxembourg S.à r.l. est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion Asset Germany S.à r.l.*

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2008115616/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

---

**Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 118.046.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of August.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) GS Global Infrastructure Partners I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4105157, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) GS International Infrastructure Partners I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 17579, having its registered office at c/o Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

The appearing parties are the sole shareholders of Admiral Global & International, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 118 046.

The Company has been incorporated under the name of Drill 1, S.à r.l. by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated July 19, 2006, published in the Mémorial C number 1835 of September 30, 2006.

The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, dated November 21, 2006, published in the Mémorial C number 1497 of July 19, 2007.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-four thousand seventy-five Pounds Sterling (GBP 34,075.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 10,125.-) to forty-four thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 44,200.-) by the issuance of one thousand three hundred sixty-three (1,363) new shares with a nominal value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each.

2. Decision to amend article 6 of the articles of association so as to reflect the above.

After this had been set forth, the shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-four thousand seventy-five Pounds Sterling (GBP 34,075.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 10,125.-) to forty-four thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 44,200.-) by the issuance of one thousand three hundred sixty-three (1,363) new shares with a nominal value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each.

*Subscription and Payment*

The one thousand three hundred sixty-three (1,363) new shares have been subscribed and paid up by contributions in cash by the current shareholders as follows:

- GS Global Infrastructure Partners I, L.P., prenamed, declares to subscribe for three hundred fifty-six (356) shares and to pay them up by payment in cash of an amount of eight thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 8,900.-);
- GS International Infrastructure Partners I, L.P., prenamed, declares to subscribe for one thousand and seven (1,007) shares and to pay them up by payment in cash of an amount of twenty-five thousand one hundred seventy-five Pounds Sterling (GBP 25,175.-).

As a consequence, the amount of thirty-four thousand seventy-five Pounds Sterling (GBP 34,075.-) is as of now at the entire disposal of the Company, the proof of said payments in cash having been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

*Second resolution*

The shareholders decide to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at forty-four thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 44,200.-) represented by one thousand seven hundred sixty-eight (1,768) shares with a nominal value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each."

There being no further business, the meeting is closed.

#### Costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 34,075 is valued at € 43,415.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are valued at € 1,600.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GS Global Infrastructure Partners I, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4105157 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

2) GS International Infrastructure Partners I, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit des Iles Caïman, enregistrée au Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro 17579 ayant son siège social à c/o Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Infra-structure Advisors 2006, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Admiral Global & International, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 118 046.

La Société a été constituée sous la dénomination de Drill 1, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1835 du 30 septembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 1497 du 19 juillet 2007.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trente-quatre mille soixante-quinze Livres Sterling (GBP 34.075) pour le porter de son montant actuel de dix mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 10.125) à quarante-quatre mille deux cents Livres Sterling (GBP 44.200) par la création et l'émission de mille trois cent soixante-trois (1.363) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

2. Décision de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de trente-quatre mille soixante-quinze Livres Sterling (GBP 34.075) pour le porter de son montant actuel de dix mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 10.125) à quarante-quatre mille deux cents Livres Sterling (GBP 44.200) par la création et l'émission de mille trois cent soixante-trois (1.363) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25).

*Souscription-Paiement*

Les mille trois cent soixante-trois (1.363) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées moyennant versements en espèces par les associés existants comme suit:

- GS Global Infrastructure Partners I, L.P., prénommée, déclare souscrire trois cent cinquante-six (356) nouvelles parts sociales et les libérer moyennant versement en espèces d'un montant de huit mille neuf cents Livres Sterling (GBP 8.900);
- GS International Infrastructure Partners I, L.P., prénommée, déclare souscrire mille et sept (1.007) nouvelles parts sociales et les libérer moyennant versement en espèces d'un montant de vingt-cinq mille cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 25,175).

Par conséquent, le montant de trente-quatre mille soixante-quinze Livres Sterling (GBP 34.075) est dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve desdits versements en espèces ayant été fournie au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à quarante-quatre mille deux cents Livres Sterling (GBP 44.200) divisé en mille sept cent soixante-huit (1.768) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 34.075 est évalué à € 43.415.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à € 1.600.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 AOUT 2008. Relation: LAC / 2008 / 33742. — Reçu à 0,50%: deux cent dix-sept euros vingt cents (€ 217,20).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008115827/212/146.

(080134396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Chremis S.A., Société Anonyme,  
(anc. Unleveraged European ABS S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Unleveraged European ABS S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, which articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 19 July 2007, n ° 1493, page 71623, previously amended by a deed of Maître Henri Hellinckx on 24 June 2008 (the "Articles of Incorporation").

The meeting was opened at 9:45 a.m. and was presided by Mr Hermann Beythan, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Laurent Clairret, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Aurélie Mounier, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

The bureau having thus been constituted the Chairman declared:

I. The shareholders present or represented by proxy, as well as the number of shares held by each of them, are listed on the attendance list which will remain attached to these minutes.

Proxies from the shareholders represented, initialled *ne varietur*, will remain attached to these minutes.

II. From the attached attendance list it appears that all the shareholders are present or represented by proxy at the meeting (with all the shares being represented as well) which, consequently, is regularly constituted and can validly decide on all items on its agenda. Notice of the meeting having been specifically waived by the shareholders pursuant to article 17 of the Articles of Incorporation.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the name of the Company to "Chremis S.A.";

2. Empowerment of any lawyer from Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, to accomplish all necessary formalities to implement the change of name of the Company.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the bureau, the meeting proceeded to its Agenda.

After deliberation, the meeting then, unanimously, adopted the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting RESOLVED to change the name of the Company to "Chremis S.A."

*Second resolution*

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of "Chremis S.A."

*Third resolution*

The shareholders' meeting RESOLVED to empower any lawyer from Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, to accomplish all necessary formalities to implement the change of name of the Company.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the chairman, the secretary and the scrutineer.

The costs, expenses, remunerations, or charges in any form whatsoever incumbent to the Corporation and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version. In case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par devant nous, M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de Unleveraged European ABS S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 19 juillet 2007, n<sup>o</sup> 1493, page 71623, modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx date du 24 juin 2008. (les "Statuts").

L'assemblée s'est ouverte à 9h45 sous la présidence de Maître Hermann Beythan, avocat, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

La Présidente a nommé comme secrétaire Monsieur Laurent Clairet, juriste, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Aurélie Mounier, avocate, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare:

I. Les actionnaires présents ou représentés par procuration, ainsi que le nombre respectif de leurs actions, figurent sur la liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées *ne varietur*, resteront annexées aux présentes minutes.

II. Au vu de la liste de présence annexée, il apparaît que tous les actionnaires sont présents ou représentés par procuration à l'assemblée (toutes les actions étant également représentées) qui est ainsi régulièrement constituée et peut

valablement se prononcer sur tous les points de son agenda. Les actionnaires ont déclaré renoncer à toutes les formalités de convocation, conformément à l'article 17 des Statuts.

III. L'Agenda de l'assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Changement de la dénomination sociale en "Chremis S.A.";
2. Habilitation de tout avocat de Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires au changement de dénomination sociale.

Ce qui précède ayant été exposé par le Président et porté à la connaissance des membres du bureau, l'assemblée s'est prononcée sur son Agenda.

Après délibération, l'assemblée a ensuite, unanimement, adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires A DECIDE de changer le nom de la Société en "Chremis S.A."

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination "Chremis S.A."

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires A DECIDE d'habiliter tout avocat de Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires au changement de dénomination sociale.

L'agenda ayant été épuisé, l'assemblée a été ajournée et les présentes minutes signées par la Présidente, le secrétaire et le scrutateur.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimées à EUR 1.000,-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN, L. CLAIRET, A. MOUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008, Relation: LAC/2008/34246. — Reçu douze euros. (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115382/242/109.

(080133942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**OTT&Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OTT&Co S.A., avec siège social à Capellen, constituée suivant acte notarié, en date du 22 février 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 236 du 15 juin 2004. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1043 du 28 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions ayant droit de vote sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 5 alinéa 5 des statuts conçu comme suit.

"L'assemblée générale ou le conseil d'administration par la voie du capital autorisé, peuvent décider de l'émission d'actions nouvelles."

2. Fixation du capital autorisé à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-). Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle durée de cinq ans, aux conditions et modalités qu'il fixera et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;

3. Modification de l'article 5 alinéa 6 des statuts conçu comme suit:

"Le capital social de la société pourra être porté à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2008 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas émises par le Conseil d'Administration."

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 5 des statuts conçu comme suit.

"L'assemblée générale ou le conseil d'administration par la voie du capital autorisé, peuvent décider de l'émission d'actions nouvelles."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-) pour une nouvelle période de cinq ans.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de cinq ans pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (7.894.375) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi, c'est-à-dire par une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale ou le conseil d'administration par la voie du capital autorisé, peuvent décider de l'émission d'actions nouvelles

Le capital social de la société pourra être porté à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-



verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2008 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas émises par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des missions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

#### **Version anglaise de l'article 5 des statuts:**

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at ten million Euros (10,000,000.- EUR) represented by seven million eight hundred ninety-four thousand three hundred seventy-five (7,894,375) shares without nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law, which means by an authorization of the general meeting of shareholders adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

The general meeting or the board of directors by mean of the authorized capital may proceed to the issue of new shares.

The capital may be increased up to twenty million Euros (EUR 20,000,000.-) by the creation and issue of new shares without par value, having the same rights and advantages as the existing shares. Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the minutes of the general meeting dated August 11, 2008 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issues by the board of directors.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. LANSAC, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2008, Relation: LAC/2008/33591. — Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115371/242/123.

(080133896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 87.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Power International Holdings, a private unlimited company incorporated in England and Wales, having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London, EC4V 4DP, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number 02767875 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114528 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 15 February 2006, by Luxembourg Notary Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 938 dated 12 May 2006 (page 44996), the articles of association were amended for the last time by a deed drawn up on 7 December 2006, by Luxembourg Notary Maître Elvinger, residing in Luxembourg and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 689 dated 24 April 2007 (page 33042),

Hereby takes the following resolution in accordance with the provisions of article 10 of the articles of association of the Company (the "Articles of Association"):

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 87,500 (eighty-seven thousand five hundred Euro) by creating and issuing 3,000 (three thousand) new shares having the same rights as the existing ones and having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, issued with a share premium of a total amount of EUR 1,426,891.40 (one million four hundred and twenty-six thousand eight hundred and ninety-one Euro and forty Cent), to be fully paid up, by way of contribution in cash.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the ownership of the 3,000 (three thousand) new shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, issued with a share premium of a total amount of EUR 1,426,891.40 (one million four hundred and twenty-six thousand eight hundred and ninety-one Euro and forty Cent) for a total amount of EUR 1,501,891.40 (one million five hundred and one thousand eight hundred and ninety-one Euro and forty Cent), which subscription is effected by way of an offer of shares by the Company in the form of a rights issue of 3,000 new shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "New Shares") i.e., issued in respect of and in proportion to the existing shareholdings in the share capital of the Company, that is, on the basis of six New Shares for every one share of EUR 25 (twenty-five Euro) each registered in the name of the shareholders of the Company shown in the register of shareholders, and to fully pay them up along with the share premium by contribution in cash, so that the amount of EUR 1,501,891.40 (one million five hundred and one thousand eight hundred and ninety-one Euro and forty Cent) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate out of the share premium an amount of EUR 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty Euro) to the legal reserve account of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the share capital increase as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) represented by 3,500 (three thousand, five hundred) corporate units (shares) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand two hundred and fifty (10,250.-) euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf août,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Power International Holdings, une société à responsabilité illimitée constituée en Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social au, 85 Queen Victoria Street, Londres, EC4V 4DP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies' House du Royaume-Uni sous le numéro 02767875 ("Associé Unique"), représentée par M. Raymond Thill, clerk de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.114528 et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte dressé le 15 février 2006 par le notaire Maître Léon Thomas connu comme Tom Metzler, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 12 mai 2006 (page 44996), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par le notaire Maître Elvinger, résidant à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 689, en date du 24 avril 2007 (page 33042),

Adopte ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société (les "Statuts"):

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 75.000 (soixante-quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.426.891,40 (un million quatre cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-onze Euro et quarante centimes), entièrement libérées moyennant un apport en numéraire.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à la propriété de chacune des 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.426.891,40 (un million quatre cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-onze Euro et quarante centimes) pour un montant total de EUR 1.501.891,40 (un million cinq cent un mille huit cent quatre-vingt-onze Euro et quarante centimes), ladite souscription étant effectuée par voie d'une offre de parts sociales faite par la Société dans la forme d'une émission préférentielle de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") c'est à dire émises en rapport avec et proportionnellement à l'actionnariat existant dans le capital social de la Société, ce qui correspond à six Nouvelles Parts Sociales pour toute part sociale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune enregistrée au nom des associés de la Société comme le montre le registre des associés, et de les libérer intégralement avec la prime d'émission par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 1.501.891,40 (un million cinq cent un mille huit cent quatre-vingt-onze Euro et quarante centimes) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer du montant de la prime d'émission un montant de EUR 8.750 (huit mille sept cent cinquante Euro) à la réserve légale de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro) représenté par 3.500 (trois mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune."

110636

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ dix mille deux cent cinquante (10.250,-) euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008. LAC/2008/35128. — Reçu sept mille cinq cent neuf euros quarante-six cents Eur 0,50% = 7.509,46.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115368/5770/129.

(080133772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Picigiemme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 38, rue Haerebieng.

R.C.S. Luxembourg B 75.133.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115927/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02039. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**AEI Turkey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.576.

RECTIFICAFIF

In the year two thousand and eight, on the seventh of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

AEI Holdings Turkey B.V. (formerly named Prisma Energy Holdings (Turkey) B.V.), a private company with limited liability duly incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its official seat in Rotterdam, The Netherlands and its office address at Schouwburgplein 30-34, 3012 CL, Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Dutch Chambers of Commerce under file number 1106320,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2540, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact what follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of AEI Turkey Holdings S. à r.l. (formerly named Prisma Energy Turkey Holdings S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America) but governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, further to the transfer of its registered office and principal establishment on November 18, 2005 at 66, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, enacted by a deed (the Migration Deed) received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 14,

2006 number 530 (the Company). The articles of association of the Company were lastly amended by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 5, 2007 number 2216.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Rectification of notarial deed dated November 21, 2005, in respect of the Company in order to correctly reflect the following facts:

- The Company's financial year 2005 ended on November 17, 2005 when the Company was still governed by the laws of the state of Delaware and was of American nationality and the Company's financial year 2006 was opened on November 18, 2005 upon migration of the Company in Luxembourg, as a company governed by the laws of Luxembourg and of Luxembourg nationality and was ended on December 31, 2006.

III. It results of later verifications that the Migration Deed does not reflect the intention of the Company and its shareholder and should therefore be rectified to express its will to end the financial year 2005 on November 17, 2005 when the Company was still governed by the laws of the state of Delaware and was of American nationality, and to open the financial year 2006 on November 18, 2005 upon the migration of the Company in Luxembourg, with the first financial year of the Company, as a company governed by the laws of Luxembourg and of Luxembourg nationality, ending on December 31, 2006.

Therefore, the registration of the Company with the RCS and the information publicly available in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in respect of the Company, have to be rectified in order to correctly reflect the following facts:

- The Company's financial year 2005 ended on November 17, 2005 when the Company was still governed by the laws of the state of Delaware and was of American nationality and the Company's financial year 2006 was opened on November 18, 2005 upon migration of the Company in Luxembourg, as a company governed by the laws of Luxembourg and of Luxembourg nationality and was ended on December 31, 2006.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AEI Holdings Turkey B.V. (anciennement nommée Prisma Energy Holdings (Turkey) B.V.), une société privée à responsabilité limitée dûment constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Rotterdam, les Pays-Bas et ses bureaux à Schouwburgplein 30-34, 3012 CL, Rotterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro de dossier 1106320,

ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2540, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de AEI Turkey Holdings S. à r.l. (anciennement nommée Prisma Energy Turkey Holdings S. à r.l.), une société privée à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) mais régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert de son siège social et de son principal établissement le 18 novembre 2005 au 66, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, par acte (l'Acte de Migration) reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 mars 2006 numéro 530 (la Société). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 octobre 2007 numéro 2216.

II. L'ordre du jour de la séance est le suivant:

1. Rectification de l'acte notarié daté du 21 novembre 2005, eu égard à la Société afin de correctement refléter les faits suivants:

- L'exercice social de la Société pour l'année 2005 s'est clôturé le 17 novembre 2005 quand la Société était encore régie par les lois de l'Etat du Delaware et de nationalité américaine et l'exercice social de la Société pour l'année 2006 s'est ouvert le 18 novembre 2005 dès la migration de la Société au Luxembourg, en tant que société régie par les lois du Luxembourg et de nationalité luxembourgeoise et s'est clôturé le 31 décembre 2006.

III. Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que l'Acte de Migration ne reflète pas l'intention de la Société et de son associé et devrait être rectifié afin de retranscrire sa volonté de voir l'exercice social pour l'année 2005 prendre fin le 17 novembre 2005 lorsque la Société était encore régie par les lois de l'Etat du Delaware et avait la nationalité américaine et d'ouvrir l'exercice social pour l'année 2006, le 18 novembre 2005 dès migration de la Société au Luxembourg, avec le premier exercice social de la Société, en tant que société régie par les lois du Luxembourg et de nationalité luxembourgeoise, se terminant le 31 décembre 2006.

Par conséquent, l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'information publiquement disponible au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, eu égard à la Société, doivent être rectifiées afin de correctement refléter les faits suivants:

- L'exercice social de la Société pour l'année 2005 s'est clôturé le 17 novembre 2005 quand la Société était encore régie par les lois de l'Etat du Delaware et de nationalité américaine et l'exercice social de la Société pour l'année 2006 s'est ouvert le 18 novembre 2005 dès la migration de la Société au Luxembourg, en tant que société régie par les lois du Luxembourg et de nationalité luxembourgeoise et s'est clôturé le 31 décembre 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, LAC/2008/34027. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115364/5770/110.

(080133973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.563.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of August.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.a r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register under number B 86.645,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 19, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Investments Company S.a r.l." (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.563, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 9, 2006, published in the Memorial C, n<sup>o</sup> 1225 of June 24, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 18th, 2008, in process of publication with the Luxembourg Trade and Companies Register.

II. The sole shareholder resolved to decrease the share premium account of the Company by the amount of six hundred seventy-eight million ninety-seven thousand four hundred seventy-nine United States Dollars (USD 678,097,479.-) from its present amount of seven hundred and two million two hundred seventy-four thousand five hundred fifty-six United States Dollars (USD 702,274,556.-) to twenty-four million one hundred seventy-seven thousand and seventy-seven United States Dollars (USD 24,177,077.-) by:

- a cash payment in the amount of six million eight hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 6,855,000.-);

- a transfer of various assets held by the Company for a total value of six hundred seventy-one million two hundred forty-two thousand four hundred and seventy-nine United States Dollars (USD 671,242,479.-), comprising amongst others a participation in the share capital of Schrader Investments Luxembourg S.a r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.624 ("SIL") and a participation in the share capital of Tomkins Corporation, with registered office at 6450 Poe Avenue, Suite 109, Dayton, Ohio 45414, United States of America.

III. Change the Company's accounting year-end to the twentieth of August of each year, the accounting year having started on the nineteenth of August 2008 closing on the twentieth of August 2008.

IV. Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the twenty-first of August and ends on the twentieth of August of each year."

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.645,

ici représentée par M. Gaël Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 août, 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Investments Company S.à r.l." (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1225 du 24 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 18 août 2008, en cours de publication avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

II. L'associé unique décide de réduire le compte «prime d'émission» de la Société d'un montant de six cent soixante-dix-huit millions quatre-vingt dix-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 678.097.479,-) afin de le ramener de son montant actuel de sept cent deux millions deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-six Dollars des Etats-Unis (USD 702.274.556,-) à vingt-quatre millions cent soixante-dix-sept mille et soixante-dix-sept Dollars des Etats-Unis (USD 24.177.077,-) par:

- un paiement en espèces pour un montant de six millions huit cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 6.855.000,-); et

- un transfert de certains éléments d'actifs détenus par la Société pour une valeur totale de six cent soixante et onze millions deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 671.242.479,-), comprenant entre autres une participation dans le capital social de Schrader Investments Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.624 («SIL») et une participation dans le capital social de Tomkins Corporation, avec siège social à 6450 Poe Avenue, Suite 109, Dayton, Ohio 45414, Etats-Unis d'Amérique.

III. Changer la fin de l'exercice social de la Société au vingt août de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-neuf août 2008 clôturera le vingt août 2008.

IV. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le vingt et un août de chaque année et se termine le vingt août de l'année suivante».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35266. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115402/5770/109.

(080133799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

**S.Tile Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.201.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115926/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02054. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Banque du Gothard, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 17.598.

Constitution: 4 avril 1957

Statuts publiés au Mémorial C no 142 du 08.07.1980

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD

Michel Della Libera / Maria Palmirotta

Chief Operating Officer / Authorized Officer

Référence de publication: 2008116027/2397/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11767. - Reçu 80,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080134329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.